SEROC

Le magazine du Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados

INFOS n°15

2017

ENTRE EUX UNE SEULE DISCORDE LA QUALITÉ DU TRI !

Et chez vous, ça se passe comment le tri ?

SEROC EN CHIFFRES
Ce qu'il faut savoir p.4

ORDURES MÉNAGÈRES
Composition p.5

TRI SÉLECTIF
Dégradation de la qualité du tri p.6

VERRE D'EMBALLAGE
Encore plus... p.7

DÉCHÈTERIE
Zoom sur la benne tout venant p.8

COMPOSTAGE
Comment ça marche ? p.9

SERVICES DU SEROC
Adaptés à vos besoins p.10

UNITÉS DE TRANSFERT
Nouveaux équipements p.11

Tu tries, je recycle, nous valorisons
SEROC

POURQUOI LE SEROC INFOS ?

Publié tous les ans, le SEROC INFOS vous permet d'en savoir plus sur vos déchets :
- L'évolution des chiffres, des ordures ménagères, du tri sélectif et des déchèteries,
- La mise en place de nouvelles filières de valorisation : pourquoi, comment ?
- Les moyens mis en place pour réduire la production de déchets au quotidien.

SEROC INFOS

- *Éditeur : Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados*
1 rue Marcel Fauvel - ZAC de Bellefontaine - BP 18118
14401 BAYEUX
Tél. 02 31 51 69 60
www.seroc-bayeux.fr
- *Directeur de publication : Christine Salmon*
- *Rédacteur : Marie Gillot*
- *Rédaction et conception : Florence Lepage-Culleron*
- *Impression : Imprimerie Bernard*
- *Nombre d'exemplaires : 70 000*
ISSN 1770-4979
- *Crédit photos : SEROC / Eco-emballages / Vincent Lainey*

EDITO

La hausse de la production de déchets, un sujet qui nous concerne tous. Nous pouvons tous agir, il n'y a pas de petits efforts, tous les bons gestes peuvent contribuer à protéger l'environnement, à maîtriser et limiter l'augmentation du coût de traitement des ordures ménagères et assimilés.
Trier plus et mieux permettra d'augmenter la valorisation de près de 2 000 tonnes de déchets !
Pour aller plus loin et réduire ses déchets, chacun d'entre nous peut :
• Modifier ses habitudes de consommation en faisant ses courses.
• Trier plus et trier mieux pour réduire de moitié la production d'ordures ménagères.
• Composter ses bio-déchets afin de valoriser 28 kg de déchets par an et par personne.
• Toujours trier le verre, recyclable à l'infini. Nous avons valorisé 7 000 tonnes de verre soit 3 % de plus par rapport à l'année 2015, nous pouvons encore mieux faire.
Continuons nos efforts !

Notre rôle est de vous accompagner dans cette mission au quotidien et pour cela, vous trouverez quelques conseils dans les pages du SEROC Infos. Par avance, je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce document préparé pour vous, par les équipes du SEROC.
Nous allons entrer dans une période festive. Faisons-en sorte qu'elle soit synonyme de joie et de bonheur mais profitons-en également pour penser à notre environnement en essayant de ne pas faire rimer festivités avec gaspillage...
Avec un peu d'avance, je vous souhaite, au nom du SEROC, de joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente année 2018 pleine de joie, de bonheur et de gestes citoyens !
Je vous souhaite une bonne lecture,
Bien cordialement.

Christine SALMON
Présidente du SEROC

Les adhérents au SEROC qui assurent la collecte de vos déchets :

SOMMAIRE

SEROC EN CHIFFRES
Ce qu'il faut savoir p. 4

ORDURES MÉNAGÈRES
Composition p. 5

TRI SÉLECTIF
Dégradation de la qualité du tri p. 6

VERRE D'EMBALLAGE
Encore plus... p. 7

DÉCHÈTERIES
Zoom sur la benne tout-venant p. 8

COMPOSTAGE
Comment ça marche ? p. 9

SERVICES DU SEROC
Adaptés à vos besoins p. 10

UNITÉS DE TRANSFERT
Nouveaux équipements p. 11

VOTRE CONTACT

SEROC
1 rue Marcel Fauvel
ZAC de Bellefontaine
BP 18 118
14 401 BAYEUX
Tél. 02 31 51 69 60
accueil@seroc14.fr
www.seroc-bayeux.fr

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
zér
GASPILLAGE

LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Votée le 17 août 2015, la loi de transition énergétique fixe les objectifs suivants :
- Réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant.
- Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation à 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets.
- Réduire de 30 % les quantités de déchets admis en installation de stockage en 2020 et 50 % en 2025.
- Réduire de 50 % le gaspillage alimentaire en 2025.

Ces objectifs montrent que le SEROC doit continuer à diminuer les tonnages des ordures ménagères, augmenter les tonnages du tri sélectif et limiter l'augmentation des tonnages des déchets de déchèteries.
Chacun d'entre nous est concerné. Pour atteindre ces résultats, nous pouvons agir en triant plus et mieux au quotidien.

SEROC EN CHIFFRES

CE QU'IL FAUT SAVOIR

86 339 TONNES
DE DÉCHETS TRAITÉES EN 2016

La mission du SEROC est de traiter et de valoriser les déchets de la région Ouest du Calvados. Les collectivités adhérentes au SEROC conservent la maîtrise de la collecte des ordures ménagères (déchets ultimes et tri sélectif).

Le SEROC a pour objectifs :

- L'élimination des ordures ménagères :

30 830 tonnes
d'ordures ménagères traitées
soit 198 kg/an/habitant

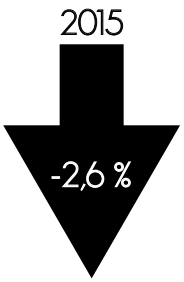

Elles sont stockées dans des centres d'enfouissement technique. Par conséquent, ces déchets ne sont pas valorisés. Une légère baisse est constatée, résultat d'actions de terrain telles que les stands d'information concernant le tri sélectif, ou les démarches de compostage individuel et collectif.

15 878 tonnes
de déchets recyclables traitées
soit 102 kg/an/habitant

- Le recyclage des emballages et des papiers :
Les tonnages des emballages triés et donc valorisés augmentent légèrement. La campagne de communication sur le verre en partenariat avec la Ligue contre le cancer mais aussi le travail des ambassadrices de tri, en porte à porte auprès de chaque foyer, sont des actions déterminantes pour l'augmentation de la quantité du tri sélectif. Néanmoins il faut continuer les efforts sur la qualité du tri.

- La gestion des déchèteries :

39 631 tonnes
de déchets issus des déchèteries
soit 389 kg/an/habitant

Les apports des usagers et des professionnels en déchèterie augmentent. La majorité des filières de valorisation est concernée par cette hausse.

61 % des déchets de déchèterie sont valorisés

Les déchets ont chacun une filière de valorisation. Afin de recycler davantage de matériaux, le SEROC travaille à élargir le nombre de filères. En 2016, la collecte des papiers a été mise en place sur les déchèteries.

La fréquentation des déchèteries a augmenté de 8,7 % de 2015 à 2016

En 2016 il y a eu 320 820 passages comptabilisés sur les déchèteries. La fréquentation est en évolution constante depuis 3 ans.

ORDURES MÉNAGÈRES

COMPOSITION :

Chaque habitant produit 198 kg d'ordures ménagères par an. En appliquant au quotidien différentes actions, mais aussi en triant mieux, les ordures ménagères peuvent diminuer. En effet, près de la moitié du contenu du sac noir pourrait être valorisé dans un composteur, en déchèterie…

Ci-dessous les déchets présents dans le sac d'ordures ménagères alors qu'ils devraient être dans le sac jaune ou compostés ou apportés en déchèterie :

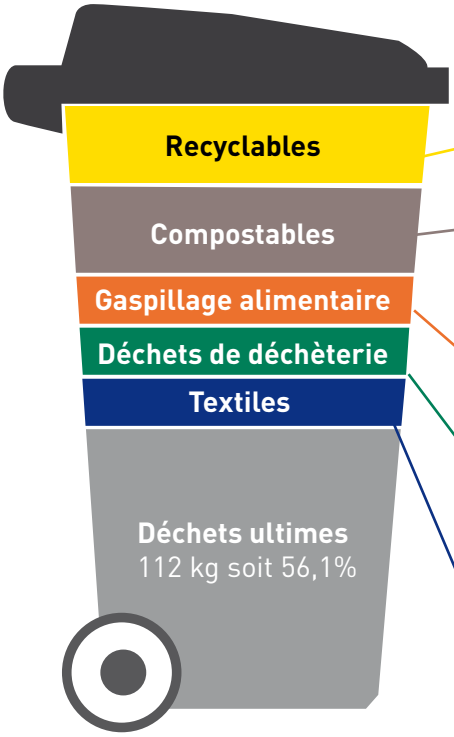

RECYCLABLES :
24 kg soit 12,2 %

COMPOSTABLES :
28 kg soit 14,5 %

GASPILLAGE ALIMENTAIRE :
14 kg soit 7,1 %

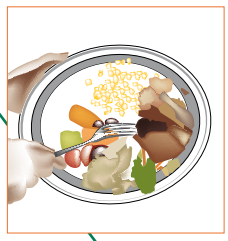

DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE :
12 kg soit 6,1 %

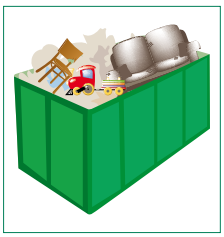

TEXTILES :
8 kg soit 4 %

La production d'ordures ménagères représente : 198 kg/an/habitant

En triant mieux, nous pouvons réduire notre production d'ordures ménagères de 50 % !

OÙ VONT LES ORDURES MÉNAGÈRES ?

Les sacs noirs sont collectés par les bennes d'ordures ménagères qui vont directement vider leur contenu dans un centre d'enfouissement. Si le site est trop éloigné, les bennes transitent par une unité de transfert (cf. page 11). Cette dernière permet le vidage de plusieurs bennes d'ordures ménagères dans des semi-remorques, qui se dirigent ensuite vers un centre d'enfouissement. Les transports sont ainsi optimisés et les coûts limités.

Centre d'Enfouissement Technique

TRI SÉLECTIF

DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DU TRI

Chaque habitant produit 102 kg de déchets recyclables par an. Des échantillons sont analysés dans les centres de tri régulièrement : Ces « caractérisations » mettent en avant la dégradation de la qualité du tri particulièrement depuis 2016.

Les refus de tri représentent 20 % du sac jaune

En effet, des erreurs fréquentes sont constatées dans le sac jaune telles que la présence d'ordures ménagères. Elles ont un impact financier car elles sont triées, considérées comme « refus », puis transportées vers les centres d'enfouissement technique pour être stockées avec les ordures ménagères.

Ci-dessous les déchets présents dans le sac jaune qui devraient être mis dans le sac noir ou apportés en déchèterie :

En améliorant la qualité du tri, nous pouvons éviter une dépense de 335 894 € par an !

QUE DEVIENNENT LES RECYCLABLES ?

Pour chaque matière une deuxième vie :

- Les journaux, les enveloppes kraft et les sacs en papier sont fabriqués à partir de papiers récupérés dans le tri sélectif.

- Les bouteilles en plastique, les vêtements en polaire, les objets divers tels que des arrosoirs ou les tuyaux de chantier sont fabriqués à partir des bouteilles en plastiques récupérées.

- Le carton brun, l'essuie tout ou le papier cadeau sont fabriqués avec du carton et des briques alimentaires récupérés.

- De nombreux objets tels que les boîtes de conserve, les vélos, les pièces pour les industries automobiles ou ferroviaires sont fabriqués à partir des métaux (acier et aluminium) récupérés.

- Du verre d'emballage est fabriqué avec les emballages en verre récupérés dans les conteneurs adaptés.

TRI SÉLECTIF

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

2 règles d'or pour un tri facile au quotidien :

1- Tous les emballages en papier, carton, acier, aluminium, briques alimentaires sont à déposer dans le sac jaune.

2- Pour les emballages en plastique, uniquement les plastiques en forme de bouteilles, flacons ou bidons sont à déposer dans le sac jaune.

2 astuces pour améliorer le tri :

Astuce N°1 : Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.

Astuce N°2 : Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.
Vous avez encore des doutes sur certains déchets : www.consignesdetri.fr

VERRE D'EMBALLAGE

RAPPEL DES CONSIGNES

Tous les verres qui se recyclent :

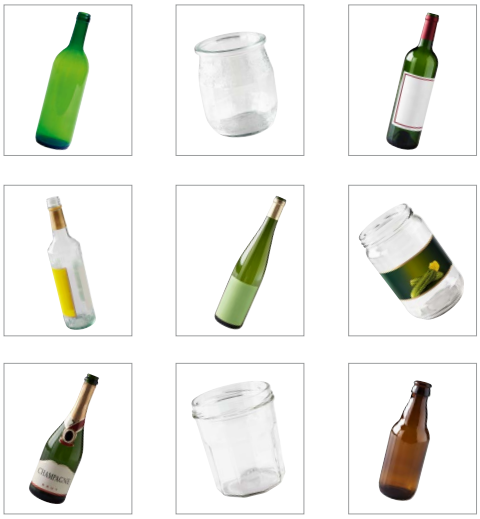

Le verre collecté représente 45,7 kg/an/habitant

Pourquoi ne peut-on pas mettre tous les autres verres dans les conteneurs ?

En France, nous recyclons les verres d'emballage uniquement. C'est un verre de haute résistance qui est en fusion à 1 500°. Les autres verres tels que la vaisselle ou les vitres, contiennent du plomb et entrent en fusion à 1 800°. Ces deux types de verre ne doivent pas être mélangés pour être correctement recyclés.

Trier et recycler le verre a plusieurs avantages :

- Le verre se recycle à l'infini.
- La préservation d'une ressource naturelle, le sable.
- Le verre ne se désagrège pas. D'ailleurs nous en retrouvons encore dans les pyramides qui datent de plus de 4 000 ans !

En triant mieux, nous avons valorisé 7 072 tonnes de verre soit + 3 % par rapport à 2015 !

PARTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Dans les années 70, la Ligue contre le cancer a été à l'initiative de la collecte du verre. Dans cette continuité, le SEROC s'est engagé à reverser 1 € pour chaque tonne de verre collectée.
Cette année de partenariat avec la Ligue contre le cancer a permis de récolter 7 000 € de dons pour la recherche. L'opération a eu du succès : + 3 % de verre collecté par rapport à l'année précédente. Le SEROC et la Ligue contre le cancer ont renouvelé leur partenariat pour une nouvelle année où on ciblera la quantité du verre.

Remise du chèque à la Ligue

DÉCHÈTERIE

ZOOM SUR LA BENNE TOUT-VENANT

Les objets cassés et non réparables devraient uniquement y être déposés. La benne tout-venant est acheminée vers un centre d'enfouissement technique. Le contenu n'est pas trié, donc aucun objet n'est valorisé.

Il conviendrait de préparer le tri des matériaux chez soi pour faciliter le dépôt des objets dans les bennes adaptées. Les gravats, les métaux ou encore les déchets d'équipement électrique ont des bennes spécifiques. L'objectif est de valoriser 50 % des matériaux de la benne tout venant selon leur filière spécifique et ainsi, réduire l'enfouissement.

La production de déchets de déchèterie représente 389 kg/an/habitant

Ci-dessous les déchets retrouvés dans la benne tout venant qui devraient être déposés dans les bennes spécifiques :

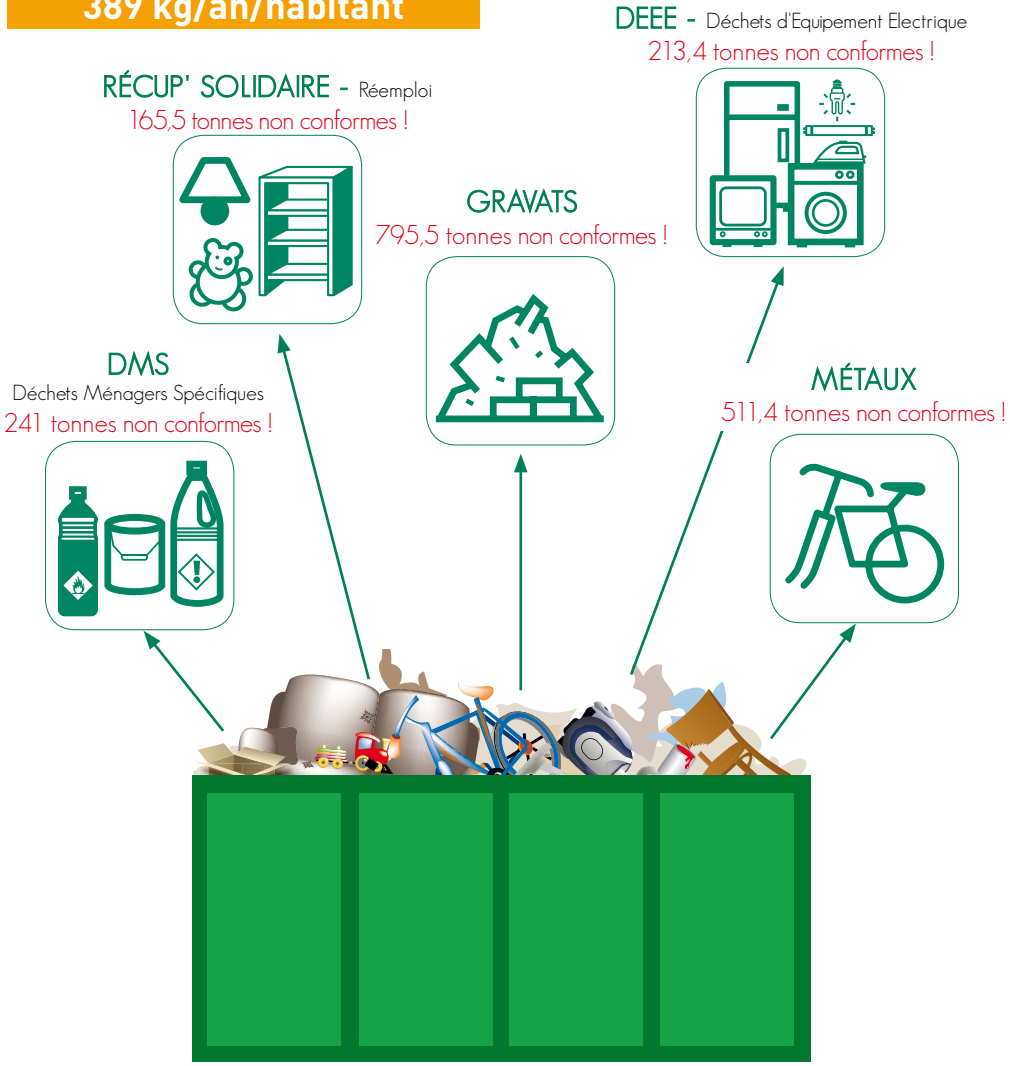

En triant davantage, nous évitons d'enfouir 47 % de tout venant soit 3 363 tonnes par an !

MIEUX TRIER LE PAPIER

Les conteneurs de récupération des papiers connaissent un grand succès sur les déchèteries du territoire.
Les archives, annuaires, livres et aussi les autres papiers tels que les journaux, magazines, courriers, lettres, cahiers, etc.. sont acceptés. Le contenu est directement transporté chez un papetier pour recycler et créer à nouveau du papier. Par conséquent, les cartons et les plastiques ne sont pas admis dans ces conteneurs.

ecofolio

Tous les papiers ont droit à plusieurs vies.

COMPOSTAGE

COMMENT ÇA MARCHE ?

CE QUE L'ON PEUT COMPOSTER :

Tonte

Marcs de café

Mouchoirs en papier

Essuie-tout

Epluchures de légumes

Sachets de thé

Epluchures de fruits

Coquilles d'œuf

Fleurs fanées

CE QUE L'ON NE PEUT PAS COMPOSTER :

- Les viandes
- Les poissons
- Les produits laitiers
- Les agrumes
- Les restes de plats en sauce
- Les résineux
- Les mégots
- Les feuilles de noyer et rhubarbe

Les règles d'or pour bien composter :

1) L'équilibre :

Bien veiller à équilibrer les apports, un volume de matières humides pour un volume de matières sèches.

Feuilles mortes

2) Le retournement :

Une fois par semaine, il faut retourner les apports sur une trentaine de centimètres avec un brass compost ou une fourche afin d'oxygéner l'ensemble. Au bout d'un an, on peut obtenir du compost.

Brass compost

A savoir :

Un composteur ne dégage pas de mauvaises odeurs. Si tel est le cas ou s'il y a des moucherons, c'est le signe d'un dysfonctionnement, d'erreurs d'apports ou qu'il est trop humide. On peut y remédier en ajoutant de la matière sèche (ex : des feuilles mortes).
Le composteur n'est pas un évacuateur de tontes ou seulement en petite quantité. C'est une matière humide et souvent apportée en gros volume, il faudrait donc le même volume en matière sèche.

ASTUCES POUR RÉDUIRE VOS APPORTS DE DÉCHETS VERTS EN DÉCHÈTERIE :

1) Le paillage : le principe consiste à recouvrir votre sol d'une couche de déchets (tontes, paille, broyat de bois, compost, cendres...). Le paillage a plusieurs avantages :
- Conserver l'humidité aux pieds des légumes - Eviter la pousse des mauvaises herbes - Protéger le sol du gel l'hiver - Améliorer la qualité du sol.

2) Le mulching : c'est une technique utilisée pour broyer l'herbe directement au jardin avec sa tondeuse. L'herbe reste sur place pour éviter la production de tonte en tas. Le mulching améliore la qualité de la pelouse. Attention cependant aux mousses, pour y remédier vous pouvez répandre de la chaux sur votre pelouse.

3) Le broyage : de plus en plus d'usagers s'équipent de broyeurs pour produire du broyat, conseillé pour assurer un jardinage au naturel. Le broyat est une source de déchets secs très intéressante pour le composteur. Par ailleurs, le broyat peut être utilisé en paillage partout dans le jardin.

Composter permet de valoriser 28 kg par an et par personne !

UTILITÉ DU COMPOST

Le compost est un fertilisant puissant naturel qui peut être utilisé de différentes façons tout au long de l'année en fonction de sa maturité.

1) Le paillis à l'automne *(compost grossier entre 6 et 9 mois), est à utiliser avec une couche de paille par-dessus pour passer l'hiver au chaud. Ainsi, il limite la pousse des mauvaises herbes.*

2) L'amendement organique *(compost entre 9 et 12 mois), il faut le retourner avec la terre au printemps. Il est destiné à une terre de potager bien friable, ce qui permet de la structurer et d'enrichir le sol du jardin.*

3) Le rempotage *(compost entre 12 mois et 18 mois), il faut bien tamiser le compost avant pour obtenir une matière fine. Ce procédé améliore la qualité de la terre de vos plantes.*

ATTENTION !
Il faut éviter d'utiliser le compost pur : pour 50 % de compost, il faut 50 % de terre.

SERVICES DU SEROC

ADAPTÉS À VOS BESOINS

Le SEROC propose plusieurs démarches pour vous aider à améliorer le tri et la réduction des déchets au quotidien :

- Distribution de composteurs :
Dès 15 € sur réservation :

RENSEIGNEMENTS PAR TÉLÉPHONE :

au 02 31 51 69 60
par mail : accueil@seroc14.fr
ou sur www.seroc-bayeux.fr

*Vous habitez Vire Normandie, contactez l'Intercom de la Vire au Noireau au 02 31 66 28 33

- Parc Eco-éducatif :
C'est une ancienne décharge réhabilitée où des artistes locaux et des établissements scolaires viennent exposer leurs travaux. Les visites peuvent être scolaires ou en groupe, de mars à octobre sur réservation auprès des chargés d'animation. Il y a aussi des visites l'été ouvertes au public, sur réservation, tous les jeudis après-midi de juillet et août.

- Les 11 déchèteries :
Réparties sur l'ensemble du territoire, elles permettent de venir déposer des déchets de gros volumes et/ou dangereux.

- Prêt de couches lavables :
C'est un service destiné aux parents qui souhaitent tester gratuitement des couches lavables pendant un mois, où ils seront accompagnés par des explications et des conseils sur leur utilisation.

- Animations scolaires gratuites :
Des animations sont proposées aux élèves dès la classe de CP jusqu'au lycée. Les chargés d'animation interviennent à la demande des enseignants et adaptent leur intervention en fonction du niveau scolaire.

- Evénements :
Pour améliorer le tri sur les évènements locaux, le SEROC met à disposition des organisateurs, du matériel tels que des doubles-collecteurs, des seaux à mégots, des supports de communication adaptés. Nous accompagnons cette démarche par une formation (des bénévoles) au préalable.

Double collecteur

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Bretteville-l'Orgueilleuse	14h - 17h/18h	14h-17h/18h	9h-12h 14h-17h/18h	14h-17h/18h	14h-17h/18h	9h-12h 14h-17h/18h
Creully						
Esquay-sur-Seulles						
Ecrammeville		fermé	14h-17h/18h	fermé	fermé	
Fontenay-le-Pesnel			9h-12h 14h-17h/18h	9h-12h 14h-17h/18h	14h-17h/18h	
Grandcamp-Maisy						
Isigny-sur-Mer		14h-17h/18h	14h-17h/18h	fermé		
Le Molay-Littry		fermé	9h-12h 14h-17h/18h	9h-12h 14h-17h/18h		
Mesnil-Clinchamps				9h-12h 14h-17h/18h		
Port-en-Bessin	9h-12h 14h-17h/18h	10h-12h		fermé	10h-12h 14h-17h/18h	
Vaucelles	14h-17h/18h	14h-17h/18h		14h-17h/18h	14h-17h/18h	

Horaires d'hiver - du 1er octobre au 31 mars - Horaires d'été - du 1er avril au 30 septembre

SITE INTERNET

Retrouvez de nombreuses informations sur le site internet du SEROC :

www.seroc-bayeux.fr

Les différentes rubriques :

- Le SEROC : Ses missions et son fonctionnement.

- Tri et recyclage : Rappel des consignes de tri. Recyclage des matières triées.

- Déchèteries : Leur fonctionnement, les horaires et les déchets acceptés.

- Le compostage : Présentation complète des techniques de compostage et les plateformes de compostage.

- Jeter autrement : Solutions pour éviter de jeter et consommer autrement (don, réemploi, textile).

- L'enfouissement : Stockage des sacs d'ordures ménagères et de la benne tout venant.

- Le SEROC en actions : Les services proposés aux habitants.

- Documentation : Nombreux documents téléchargeables.

- Les actualités.

UNITÉS DE TRANSFERT

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS pour transporter vos déchets vers les centres de traitement.

En 2016, a été mise en fonction l'unité de transfert à Maisoncelles-Pelvey. Elle est équipée de 3 quais de transfert : 2 pour les ordures ménagères, un pour le papier récupéré dans les conteneurs situés sur toutes les déchèteries du territoire.

Unité de transfert à Maisoncelles-Pelvey

En juin 2017, des travaux ont commencé sur Bayeux pour la construction d'une unité de transfert. Cet équipement disposera de 7 quais. La réception des travaux est prévue en mai 2018.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1- Les bennes à ordures revenant de leur tournée de collecte pénètrent en marche arrière dans l'unité de transfert. La porte d'accès s'ouvre et se ferme uniquement pour leur passage.

2- Le contenu des B.O.M. est versé par l'intermédiaire d'une trémie dans une semi-remorque. La semi-remorque réceptionne le contenu de 3 bennes d'ordures ménagères.

Trémie - Remorque de papier

3- A l'intérieur de la semi-remorque un système de fond mouvant permet d'optimiser la contenance.

4- Lorsque la semi-remorque est pleine, le camion sort de l'unité en direction du centre de traitement. La porte d'accès s'ouvre uniquement le temps de son passage.

Sans unité de transfert, l'acheminement des déchets directement par les bennes à ordures ménagères coûterait 1 750 000 € par an supplémentaires à la charge des habitants.

Les structures ont été étudiées afin d'éviter les envols de déchets, les nuisances olfactives, sans stockage et avec des ouvertures adaptées.

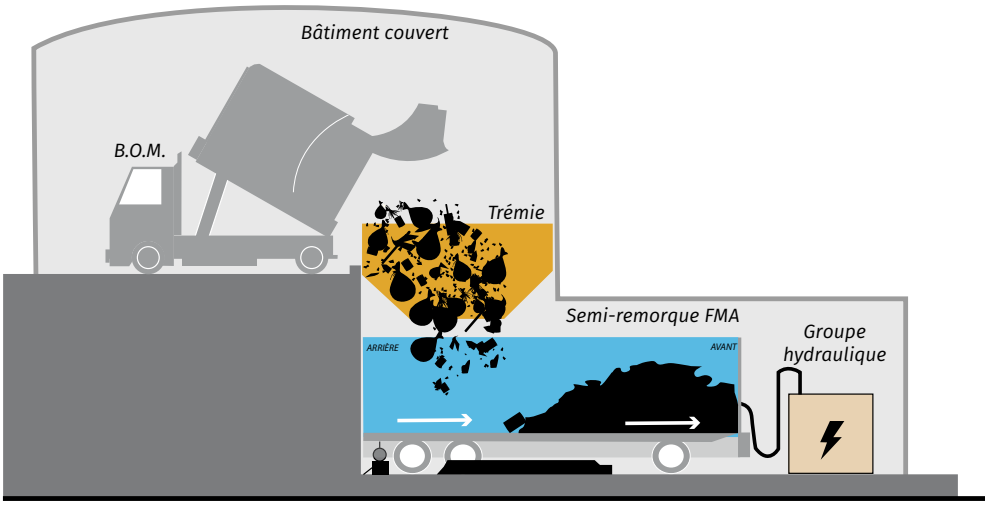

Schéma du fonctionnement d'une unité de transfert.

SUIVI DES CHANTIERS SUR LE SITE INTERNET

Vous souhaitez suivre l'évolution des travaux de l'unité de transfert à Bayeux ? Rendez-vous sur www.seroc-bayeux.fr
Vous retrouverez toutes les explications, une vidéo ainsi que des photos du suivi de chantier.

MÉMO TRI

à accrocher chez vous !

tu tries, je recycle, nous valorisons
SEROC

DÉCHETS RECYCLABLES

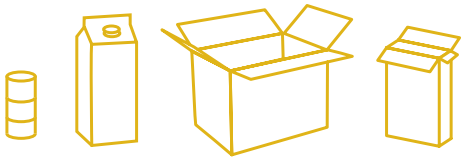

Tous les cartons, cartonnettes et briques

Tous les emballages en métal

vides, non imbriqués

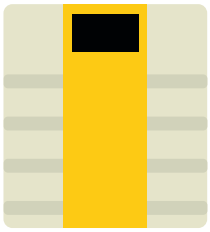

Uniquement les bouteilles, flacons et bidons en plastique

Tous les papiers

EMBALLAGES EN VERRE

Tous les emballages en verre : pots, bocaux et bouteilles

sans bouchons

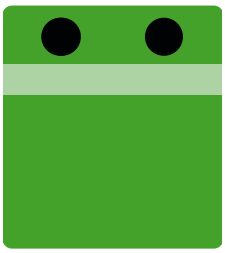

DÉCHETS COMPOSTABLES

Epluchures de fruits et légumes, mouchoirs, essuie-tout, marc de café, thé, feuilles, plantes fanées, brindilles, pailles...

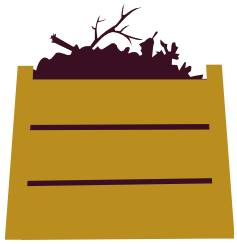

TEXTILES

Maroquineries

Vêtements

Linges de maison

Chaussures

propres, même abîmés

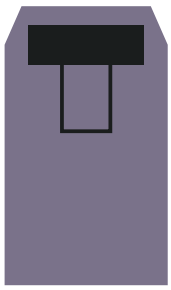

ORDURES MÉNAGÈRES

Ce qu'il reste après avoir fait le tri !

Vaisselle

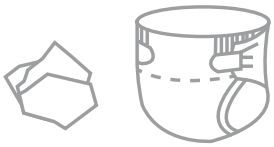

Déchets d'hygiène

Plastiques qui n'ont pas la forme d'une bouteille, d'un flacon ou d'un bidon